

MIGRATIONS ET MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LE BASSIN MÉDITERRANÉEN ET IMPACTS SUR LES ÉCONOMIES : CAS DU MAGHREB

Matouk **BELATTAF***
Baya **ARHAB****

INTRODUCTION

La problématique des flux migratoires en Méditerranée est assez ancienne mais revêt un intérêt particulier depuis quelques décennies à travers les diverses rencontres et dialogues entre les pays méditerranéens. Ce mécanisme de dialogue politique et socioéconomique sur la dimension globale du processus de coopération multidimensionnelle intégrée pour promouvoir progressivement la région en aire de développement, de solidarité et de paix, est prolongé par le Processus de Barcelone en 1995.

En effet, la préoccupation et la focalisation sur la Méditerranée Occidentale (Médoc) sont apparues les années 90 avec le lancement du Forum pour le Dialogue en Médoc, « Dialogue 5 + 5 », tenu à Rome le 10 déc. 1990, rencontre marquée par l'adoption de la déclaration de Rome qui intervient après la création de l'UMA. L'arithmétique 5+5 regroupe les dix pays riverains du bassin méditerranéen (BM) occidental : 5 européens (Portugal, Espagne, France, Italie, Malte) et 5 maghrébins (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye).

Les préoccupations des pays des deux rives sont multiples et variées, parfois différentes et contradictoires. Néanmoins, si les partenaires méditerranéens (PM) s'accordent à faire de la Méditerranée un foyer de stabilité, de paix et de prospérité partagées, ils sont partagés sur certaines questions -*ouverture du marché européen et flux migratoires*- que les européens veulent régler à leur profit. Aussi tant que le fossé de développement entre les deux rives s'exacerbe, il faut mobiliser d'autres moyens pour réduire la fracture. Dans le contexte actuel mondial et euroméditerranéen, certaines préoccupations économiques et sociopolitiques méritent d'être discutées où les PM

* Economiste, enseignant-chercheur - Université de Bejaia

** Economiste, enseignant-chercheur - Université de Bejaia

vont en bénéficier des objectifs assignés à l'espace méditerranéen.

Notre contribution portera sur la dynamique « *flux migratoires–marché du travail* » dans le BM en mettant en exergue les tendances et l'impact de l'UE sur les PM. L'on tentera de ressortir les atouts et faiblesses des flux migratoires en axant la réflexion sur leurs implications économiques et sociales dans les pays concernés, par la mise en place d'une *véritable politique migratoire*, axée sur une *stratégie de gestion des flux*, conduisant à optimiser les effets positifs des migrations sur les pays d'origine et d'accueil où les retombées sur la croissance et le développement sont attendues.

1- SITUATION SOCIOECONOMIQUE GLOBALE DANS LE BM

Nous présenterons les principales caractéristiques socioéconomiques des pays méditerranéens, la polarisation du commerce extérieur, la démographie caractérisée par une population jeune, le marché du travail et les inégalités dans les niveaux de développement.

1-1- Quelques caractéristiques socioéconomiques des pays méditerranéens

Le BM concerne une douzaine de pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Il est caractérisé par un déséquilibre entre ses parties Ouest et Est par les flux migratoires et les échanges avec l'UE à la «faveur» de la MEDOC, englobant géographiquement 10 pays: Algérie, Maroc, Tunisie, France, Italie, Espagne, Malte, Portugal, Mauritanie et Libye. La Médoc constitue, avec la mer, un vaste territoire de près 8,3 millions de km² et une population d'environ 250 millions d'habitants.

Les facteurs favorables à l'accélération du processus d'intégration de la Médoc sont nombreux et divers. Le Maghreb réalise 2/3 de ses échanges avec la France, l'Italie et l'Espagne pour lesquels le commerce avec le Maghreb ne dépasse pas les 6%, d'où la forte asymétrie. Néanmoins, le Maghreb est un partenaire à peine remarquable pour la rive nord mais qui peut se révéler prometteur si le marché maghrébin de 85 millions de consommateurs pouvait être réactivé. Avec les 12 PM, ce sera un marché de 250 millions et 350 millions en 2025, Chauffour & Stemitsiotis (1998). La part de la Médoc dans le commerce mondial avoisine les 12-13%, soit autant que les Etats Unis.

Quant aux relations économiques de la plupart des PM, l'UE se présente comme principal partenaire et intervient pour plus de 50 % dans les échanges de cette région. La part de l'UE dans le commerce extérieur du Maghreb est de 60 à 80%, à laquelle s'ajoutent les envois des émigrés et les IDE provenant de l'UE. En 1998, l'UE occupe la 1^{ère} place en assurant 50% des investissements. Le stock d'IDE de l'UE dans les PM est de 16 milliards d'euros en 1999, soit 1,9% des IDE hors de l'UE : 36 milliards dans les PECO, 67 milliards, Asie du sud-est et 82 milliards, Amérique latine, DREE (2002).

1.2- La polarisation du commerce extérieur : contrainte ou atout?

Le commerce des PM se caractérise par la polarisation sectorielle et géographique: + de 60% avec l'UE, pour le Maghreb et 35% pour le Machrek. La structure sectorielle se limite à quelques produits manufacturés, agricoles et matières premières. Cette double concentration des échanges extérieurs des PM, met en exergue l'asymétrie des échanges Nord-Sud en Méditerranée :

La structure sectorielle se limite à quelques produits manufacturés, agricoles et matières premières. Cette double concentration des échanges extérieurs des PM, met en exergue l'asymétrie des échanges Nord-Sud en Méditerranée : dépendance des pays des rives Sud et Est face aux marchés européens, déséquilibre des balances commerciales et forme des échanges des PM n'exportant que des produits énergétiques et manufacturiers. C'est ce que mettent en évidence les tableaux suivants :

Tableau 1 : Part de l'UE dans le commerce extérieur des PM (2005)

PPM	Part de l'UE (%)
Tunisie	76 %
Maroc	68,2
Algérie	56,5
Turquie	50,1
Liban	36,9
Egypte	36,3
Israël	33,7
Jordanie	21,3
Syrie	20,4

Tableau 2 : Part des PM dans le commerce extérieur de l'UE (2005)

PPM	Part dans l'UE
Turquie	3,4 %
Algérie	1,4
Israël	1
Maroc	0,9
Tunisie	0,7
Egypte	0,6
Syrie	0,3
Liban	0,15
Jordanie	0,12

Source: Eurostat; in S. Darbot-Trupiano, *le Partenariat euro-méditerranéen : une tentative d'intégration maladroite*, L'Espace Politique, Consulté le 5/09/2010. : <http://espacepolitique.revues.org/index844.html>

Le rapport asymétrique de l'UE est flagrant : la Tunisie et le Maroc réalisent les $\frac{3}{4}$ de leur commerce avec l'UE alors qu'ils ne représentent moins de 1% dans le commerce extérieur de l'UE. La Turquie (7^{ème} partenaire de l'UE) et l'Algérie (18^{ème}) arrivent en tête dans le commerce extérieur de l'UE parmi les PM grâce aux produits exportés: l'Algérie avec plus de 70% des produits énergétiques (hydrocarbures) et la Turquie aux exportations diversifiées, mais avec une forte proportion de produits manufacturés textiles et équipements de transports.

Tableau 3: Balance commerciale des PM vis-à-vis de l'UE (109 euros)

	2001	2005
PPM	-11,8	-28,4
Algérie	6,4	7,3
Egypte	-2,9	-4,4
Israël	-6,7	-5,2
Jordanie	-1,5	-2,1
Liban	-3,2	-3,1
Maroc	-1,2	-4,5
Syrie	-1,4	-0,4
Tunisie	-1,7	-2,5
Turquie	-2,3	-13,4

Source : Eurostat, *idem*

Tableau 4: **Balance commerciale de l'UE vis-à-vis des PM (10⁹ euros)**

	2001	2005
PPM	5,2	13,5
Algérie	-8,4	-10,3
Egypte	4	3,1
Israël	4,7	3,8
Jordanie	1,7	1,9
Liban	2,8	2,7
Maroc	1,2	2,7
Syrie	-2,1	-0,1
Tunisie	1,7	1,1
Turquie	-0,4	8,3

Source : Eurostat, *idem*

La seule balance commerciale excédentaire parmi l'ensemble des PM est celle de l'Algérie, grâce aux exportations d'hydrocarbures. Sinon toutes les autres sont en déficit avec en tête de liste la Turquie. Les PM qui ont un faible déficit sont ceux qui ont diversifié leurs partenaires commerciaux, essentiellement les pays de la rive Est. En effet, l'UE est certes le 1^{er} partenaire commercial de tous les PM mais elle n'a pas partout le même monopole. L'Egypte, Israël, Liban, Syrie et Jordanie ont des échanges mieux répartis avec leurs autres partenaires (Chine, Etats-Unis, Arabie Saoudite). Le seul partenaire méditerranéen à faire parti des principaux partenaires commerciaux des PM est la Turquie. Les échanges euromaghrébins ressortent une asymétrie en faveur de l'UE. Ces relations commerciales sont aussi marquées par le manque d'échanges entre les PM. Cette caractéristique ne fait que renforcer l'asymétrie des échanges Nord-Sud. La crise actuelle a certes bousculée nombre d'économies, avec une croissance ralentie pour certains pays, mais ils demeurent moins touchés par rapport aux pays de l'UE. Enfin, la structure globale des relations commerciales demeure la même.

1.3- La démographie : une population jeune ... Réservoir pour l'Europe ?

Les PM comptent plus de 250 millions d'habitants, les 5 pays du Maghreb, 80 millions d'hab., soit 20% de la population de l'UE, 48% de celle de la rive nord de la Méditerranée. Les projections par tranche d'âge de la Médoc indiquent l'évolution en hausse continue du Maghreb et la baisse de celle de la rive nord à partir de l'année 2015/20. Les évolutions comparées des populations de la Médoc de

1980 à 2050, sont mises en évidence ci-après. Ce qui fait ressortir un marché d'environ 250 millions de consommateurs, en 2002, un important marché qui va croissant, en raison de l'évolution du croît naturel du Maghreb, jusqu'en 2050. Le potentiel serait encore considérable avec tous les pays du BM.

Tableau 5 : Les projections de la population par âge de la MEDOC (millions d'hab.)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Maghreb : total	76,6	89,7	102,4	113,9	123,1	130,0
0 à 20 ans	35,3	35,1	34,7	35,2	35,2	35,0
20 à 45 ans	29,1	36,6	41,8	42,7	42,8	43,1
45 à 60 ans	7,4	11,8	16,2	21,2	24,1	24,1
60 ans et +	4,8	6,3	9,7	14,8	21,0	25,9
Rive nord : total	167,5	169,6	167,4	164,6	160,4	154,1
0 à 20 ans	37,4	35,5	33,1	32,2	33,3	33,0
20 à 45 ans	62,1	57,5	49,7	45,1	41,9	40,4
45 à 60 ans	31,1	35,6	38,2	33,9	28,5	26,5
60 ans et +	37,0	40,9	46,4	53,4	56,7	54,3

Source : Indicateurs de développement dans le monde – 2003.

1.4- Le marché du travail

La tendance des 2 rives est profondément différente et contrastée. Au nord, la transition démographique est achevée : taux de natalités de niveau très bas, parfois en dessous du seuil de remplacement de générations pour certains pays. Le faible accroissement démographique se maintient jusqu'en 2015, puis la population commencera à décliner, avec toutes les retombées économiques et sociales que cette nouvelle structure présentera (vieillesse, population active, emploi). Ceci est valable pour toute l'UE, même après les élargissements. *Il est vrai que ces chiffres sur les projections à long terme sont à prendre avec précaution, mais ce qui est certain, c'est la tendance à la baisse de la population des pays d'Europe* (Godet & Mousli, 2006).

Tableau 6: Evolution de la population de la Médoc 1980-2050
(Unité : 10⁶ d'hab.)

Pays	1980	1990	2000	2010	2020	2050
Algérie	18,7	25,0	30,0	35,7	41,0	52,0
Maroc	19,4	24,0	28,0	33,0	37,0	47,0
Tunisie	6,0	8,0	10,0	11,0	12,2	14,7
Libye	3,0	4,0	5,0	6,0	7,5	10,0
Mauritanie	1,5	2,0	2,6	3,4	4,2	6,2
Total	48,6	63,0	75,6	89,1	101,9	129,9
France	53,8	56,6	58,9	61,3	62,4	62,7
Italie	56,4	56,7	57,6	56,4	53,6	44,6
Espagne	37,2	38,8	40,5	41,7	40,9	37,1
Portugal	9,8	9,9	10,0	10,0	9,9	9,2
Malte	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	157,6	162,4	167,4	169,8	167,2	154,0

Source : Indicateurs de développement dans le monde – 2003 et calculs Rexecode

Quant à la rive sud, situation intermédiaire et mieux lotie: transition démographique inachevée, croissance plus forte que celle du nord, importante proportion des jeunes et faible proportion des «+ de 60 ans» par rapport à l'Europe. Toutefois, le marché du travail connaîtra des difficultés et tensions en raison des réformes structurelles lentes, faibles investissements, faibles croissances et créations d'emplois, où chaque année beaucoup de jeunes arrivent sur le marché du travail, en hausse jusqu'en 2015. La population active sera 1,8 fois celle de 1990.

Le niveau de cette croissance dépend de la démographie, des taux d'activités et mouvements migratoires. La nouvelle donne est l'inversion du marché du travail : l'emploi croît près de 3 fois plus vite en Europe (9,8 %) que dans les PM (3,4%). De ce fait, la pression sur les marchés est plus forte dans le PM où le taux moyen de chômage est 2,5 fois plus qu'en UE (15 % contre 6,5%), le taux d'activité à 30,1 contre 48,8%, avec des emplois agricoles nombreux : 40-53% en Egypte, Maroc et Turquie, FEMISE (2003). Résultant de la croissance de la population active, de la structure de l'emploi et de la faible croissance économique, la croissance du chômage engendrera la nécessité d'émigrer.

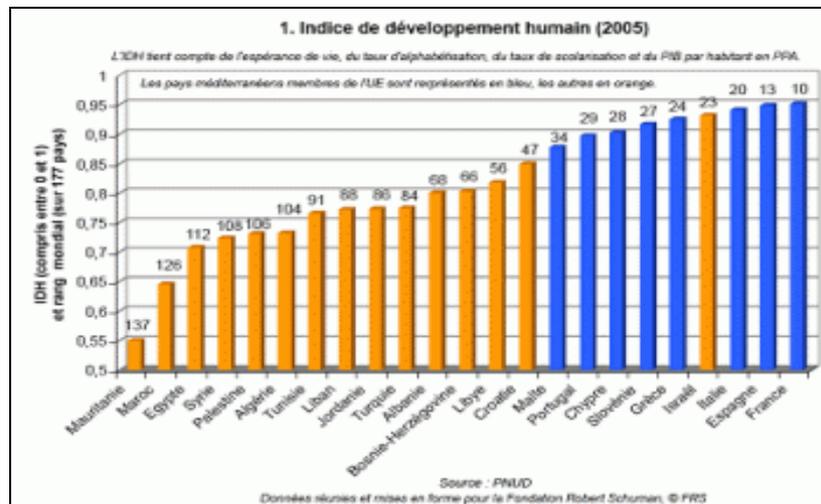
1.5- Les inégalités dans les niveaux de développement

Il y a une nette différence de niveaux de développement entre les pays du BM. Le poids de la rive sud est si faible dans la structure économique de l'UE. Mais elle possède des atouts :

- La dotation en facteurs et ressources intéresse l'Europe.
- Même plus performant que son partenaire, un pays a avantage à commercer avec lui, pour peu qu'il y ait des différences de productivité entre secteurs produisant les deux biens avant spécialisation.
- Les PM doivent atteindre une étape *supérieure* en intégrant ou constituant une zone de libre échange. Pour les pays européens l'enjeu est de consolider leur position vis-à-vis des autres pôles de la Triade par un apport de nouveaux facteurs d'impulsion et zones émergentes.

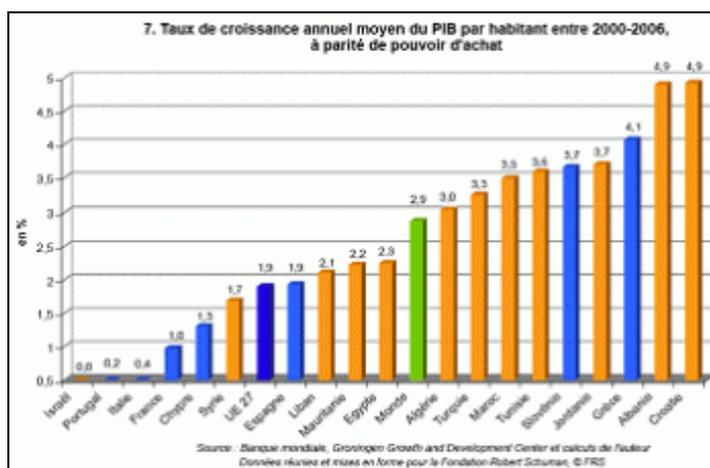
Les PM doivent fournir de gros efforts pour être traités comme des partenaires. D'autres indicateurs font état de la différence de développement : IDH, PIB, chômage (Figures 1/2 ; et tableau7).

Figure 1: Indice de développement humain (2005)



Source : PNUD et données de la Fondation Robert Schuman

Figure 2 : Croissance annuel du PIB par habitant en PPA de 2000 à 2006



Source : PNUD et données de la Fondation Robert Schuman

Le niveau de vie varie de 1 à 8 dans les PM : le PIB par habitant est ainsi inférieur à la moyenne mondiale dans l'ensemble des pays n'appartenant pas à l'UE, à l'exception d'Israël, Libye et Croatie.

L'emploi est un des défis majeurs des PM du sud : le taux de chômage, souvent élevé, même si les sources et modes de calculs soient différents et ne couvrent pas tellement le phénomène, incitant les gouvernements respectifs à réduire le chômage et à affronter la forte demande future ou maintenir les taux de chômage et d'activité constants. Voici l'évolution du chômage dans les PM, de 2000 à 2009.

Tableau 7: Evolution du taux de chômage dans les PM (en %)

Pays	2000-2007	2008	2009
Algérie	19,9	12,5	12,0
Égypte	9,9	8,4	9,0
Israël	9,3	6,1	8,1
Jordanie	14,0	12,7	13,5
Liban	--	--	--
Maroc	14,4	9,5	9,8
Syrie	10,8	8,6	9,2
Tunisie	14,6	14,1	15,7
Turquie	9,5	10,7	14,9
Total PPM	12,4	10,1	10,9

Source : EIU, in FEMISE, Rapport de 2008

FLUX MIGRATOIRES DANS LE BM DU SUD VERS L'EUROPE

La question des flux migratoires en Méditerranée est ancienne mais revêt un intérêt particulier ces dernières décennies à travers les rencontres et dialogues entre les PM. D'où la nécessité d'engager une réflexion entre les pays des 2 rives sur la meilleure façon de gérer de manière globale et coordonnée, toutes les problématiques de la migration de la région, FARGUES (2002).

2.1- Aperçu sur les questions migratoires dans la Méditerranée

Les questions migratoires se sont posées, avec d'autres préoccupations socioéconomiques et politiques. Mais c'est durant la décennie 90, les pays méditerranéens ont pris conscience de la nécessaire coopération pour la stabilité et la prospérité de la zone. L'on assiste à un foisonnement de propositions et d'initiatives. Si l'on fait un inventaire des initiatives sur et autour de la Méditerranée on peut mettre en exergue leur multiplicité et leur diversité :

- Le dialogue Euro-arabe;
- Le projet de CSCM;
- Le volet méditerranéen de la CSCE;
- Le dialogue 5+12 (entre l'UMA et l'UE);
- Le dialogue 5+5 (Médoc – Méditerranée occidentale);
- Le Forum méditerranéen (10 pays de la Médoc + l'Egypte);
- Le Processus de Barcelone (12 PTM+15 de l'UE);
- Le projet de l'Union pour la Méditerranée (depuis 2008, mais en panne)

En 1990, la CE a souligné une aggravation du déséquilibre économique et social entre la CEE et les PTM du fait de leur évolution respective et réitère sa conviction que la proximité géographique et l'intensité des rapports de toute nature font de la stabilité et de la prospérité des PTM des éléments essentiels pour la communauté : remplacement de la politique méditerranéenne globale par la politique méditerranéenne rénovée. A partir de 1992, les relations ont pris le véritable essor. La Conférence de Barcelone couronna cet ensemble d'actions en réunissant les 27 pays et élaborer une stratégie pour un partenariat. Les enjeux liés aux migrations se résument comme suit, NAKACHE (2003):

- L'immigration concerne les questions économiques, humaines et politiques ainsi qu'au respect des droits fondamentaux des

migrants. Les opportunités d'emploi, informelles en Europe, ont révélé l'existence de véritables réseaux d'immigration clandestine du Maghreb, d'Afrique noire, du Moyen orient.

- L'immigration est un sujet prioritaire pour les chefs d'Etat européens ; par la concentration dans le BM d'importantes routes d'immigration vers l'Europe occidentale, afin de freiner ces flux aux frontières maritimes d'Europe.
- Les effets de la mondialisation, vieillissement des populations et ouverture nouvelle de divers pays européens à une immigration régulée et sélective venant des PSEM, ont créé une frustration grandissante chez les populations du sud qui frappent aux portes de l'UE.

De nombreux facteurs propulsent la question migratoire au centre des enjeux de la relance du partenariat Euromed. L'UE ne peut continuer à dresser une *forteresse* par des politiques drastiques de contrôle et de fermeture des frontières. Les populations des PSEM le perçoivent comme une véritable entrave au projet de partenariat Euromed. D'autres rapports et approches, que ceux animés par la logique de menace sécuritaire, doivent se mettre en place.

Les objectifs visent à renforcer la coopération, réduire les flux migratoires, faciliter l'intégration des migrants et combattre *l'immigration illégale* : Il faut compter sur eux pour participer aux stratégies de codéveloppement dans leurs pays d'origine. La proximité géographique et le fossé entre une Europe riche et les PM engendrent l'immigration illégale et la traite des hommes. En réponse, l'Europe se dote d'outils techniques et d'infrastructures administratives adéquates et modernes en matière de contrôle et de surveillance des frontières.

Depuis l'an 2000, les questions migratoires en font partie désormais du volet politique pour maîtriser les flux migratoires¹. Cette dimension politique des flux migratoires a été souvent soulignée par le parlement européen. Qu'en est-il des flux migratoires dans le BM occidental?

2.2- Les migrations en Europe du Sud

Le rapport du conseil de l'Europe a évalué, en 2001, la population étrangère à 22,22 millions de personnes vivant en Europe.

¹ Visas de 1 à 5 ans pour les ressortissants des PM ayant conclu l'accord d'association.

Aujourd'hui, elle dépasse les 25 millions. L'évolution s'est accélérée à partir de 1990, en relation avec la conjoncture mondiale : chute du mur de Berlin et du bloc Est, guerre du Golf et des Balkans et autres conflits en Afrique et Asie. Le rapport fait état d'une évolution importante des flux migratoires vers l'Europe occidentale. L'Europe du Sud est considérée comme une région d'immigration. Les statistiques se sont améliorées par les nouvelles informations fournies sur les étrangers, aux programmes de régularisation en 2001. La structure et l'effectif de cette population sont diversifiés selon l'angle de perception : pays d'accueil/origine, statut, fonction et période. On peut les synthétiser comme suit :

2.2.1. Flux de populations étrangères en Europe du sud

Les millions d'étrangers résidents en Europe, représentent 2,6% du total de la population du continent dont la majorité est en Europe occidentale. La part de la Médoc européenne s'est fortement accrue, passant de 9 à 14,2% du total une hausse de 1,36 million de personnes, de 1995 à 2001. Ceci résulte en partie des programmes de régularisation des immigrés clandestins dont une majorité est maghrébine avec les subsahariens et latino-américains. Les informations sur les flux révèlent de grandes différences d'ampleur de l'immigration. Les secteurs pourvoyeurs d'immigrés sont : les BTP, nettoyage, travail domestique, agriculture, hôtellerie, restauration, ...que refusent les autochtones.

2.2.2- La migration de main d'œuvre

Il est difficile d'obtenir des données précises sur la main d'œuvre étrangère en Europe, en raison de l'absence d'enregistrement des personnes concernées et des sources diverses, aux données partielles. Les travailleurs non enregistrés sont plus nombreux sur le marché du travail que les résidents non enregistrés². Il y a en 2001, près de 9,07 millions de travailleurs étrangers, 24,4% de plus par rapport à 1995, résultant de l'amnistie accordée aux travailleurs clandestins par certains pays (Italie, Espagne, Portugal, Grèce). La main d'œuvre étrangère enregistrée paraît stable. France, Allemagne, Italie et RU ont accueilli 6,2 millions de travailleurs étrangers (68% du total de l'Europe occidentale).

² J. Salt , op. cit, p26.

Dans le sillage de flux migratoires, les PECO sont aussi d'émetteurs potentiels de migrants. Cela va décroître, avec l'amélioration des conditions de vie dans ces pays, de la démographie baissière et de la période transitoire, 5-7 ans avant la libre circulation des populations des nouveaux Etats membres.

2.2.3. La migration de compétences

Depuis 3 décennies, l'on assiste à l'émergence d'un marché migratoire international affectant tous les niveaux de connaissances, surtout les personnes hautement qualifiées pour lesquelles il y a une grande concurrence entre pays. Cette mobilité internationale de compétences s'insère dans le processus de globalisation, qualifiée d'*échanges internationaux de cerveaux*. Néanmoins, pour les PED, ceci constitue une nouvelle forme et une continuité du processus classique de *fuite des cerveaux* vers les pays développés. En revanche, les pays les plus actifs tirent des bénéfices substantiels de tels échanges. Cette concurrence du marché migratoire international est encouragée par les gouvernements, sous l'impulsion des employeurs confrontés à la concurrence internationale en exigeant des compétences et qualifications spécifiques, pour être compétitifs. Cela a démarré en Australie et Canada, les années 80 aux USA, depuis les années 90 en Europe, préfigurant d'un nouveau *marché international de compétences et de qualifications de haut niveau*.

En Europe, des pays rentrent dans ce cadre, suite à la pression exercée par les employeurs ou les domaines spécifiques en carences : *Informatique, Santé*, recourant au recrutement des compétences de l'étranger. D'autres mesures et pratiques sont aussi impulsées dans les pays développés pour accélérer *l'exode* des compétences des PVD vers eux: exemption de la réglementation et procédures en vigueur (absence de contrôle sur les marchés de l'emploi, visas ultra-rapides), attraction des étudiants étrangers recrutés à l'issue de la formation, dans les domaines scientifiques et techniques. C'est la *carte verte* allemande ou cartes temporaires *scientifiques* de la loi de Chevènement³, favorisant l'immigration des élites et l'immigration choisie de Sarkozy.

³ C. Borrel «Immigration, Emploi et Chômage : un état des lieux empirique et théorique» in les Dossiers de CERC-Association n°3, 1999, p90.

2.2.4. L'immigration irrégulière

Les restrictions et durcissement des possibilités d'entrée et les détériorations des conditions de vie dans les pays émetteurs sont à l'origine de l'immigration irrégulière. Elle se manifeste à travers le trafic de migrants, qui est en forte expansion dans les années 1990. L'ONU et l'OIM ont estimé que la traite des êtres humains touche 4 millions de personnes, chaque année près de 500 000 entrent en Europe. Il est vrai que toute tentative de mesure de la population en situation irrégulière se heurte à des difficultés, car confronté au manque de données, aux problèmes d'identification et comptage des personnes entrant et résidant illégalement, données disparates entre les différents organismes, non considération du phénomène dans certains pays comme un délit et absence de données comparables en niveau international sur la question, quant à la définition de la légalité et l'illégalité.

2.2.5. L'asile

Cette forme de migration, *demandeurs d'asile* se distingue des autres par l'ampleur (depuis 1990), le schéma du choix de destination, l'enregistrement et liens spécifiques (langue, communautés) et surtout l'existence de passeurs. Les politiques d'asile et l'accueil varient entre les pays, cependant, la politique en matière de visa semble jouer un rôle plus important.

Les demandes d'asile en Europe occidentale fluctuent du point de vue du nombre et des pays d'accueil, depuis les années 80. Elles ont augmenté de 43% entre 1995 et 2001⁴. Ceci s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs : situation géographique, changements législatifs, réseaux d'immigrés, système de gestion des frontières, prospérité économique. Pour 1995-2001, le HCR note 4,6 millions de décisions de demandes d'asile. Quant aux pays d'origine, 20 premiers pays ont fourni les 2/3 des demandeurs d'asile en Europe, émanant de pays en conflit ou instabilité interne: Irak, Yougoslavie, Turquie, Afghanistan. L'étendue du champ des demandeurs d'asile est : Europe, Moyen orient, Asie du Sud et de l'Est et Afrique.

⁴ J. Salt, op. cit., p 35.

2.3- Les politiques migratoires dans les PM

Les PM sont émetteurs de flux migratoires avec des intensités et destinations différentes. Le Maghreb et la Turquie optent principalement pour l'Europe et le Machrek, pour les pays du golfe et les Etats-Unis.

2.3.1. Cas du Maghreb

Les politiques migratoires du Maghreb sont axées sur 2 principes, FARGUES (2002) : considérer les apports positifs de l'émigration à l'économie du pays d'origine (transfert de devises, baisse de pression sur l'emploi, achats,...), et maintenir des liens avec les émigrés afin de protéger leurs droits, préserver leur identité dans les pays d'accueil. Les raisons économiques demeurent le motif principal des migrants, ce qui a incité les Etats à concevoir des instruments économiques de la politique d'émigration.

Le Maroc avait une politique constante en faveur de l'émigration, depuis près de 50 ans. Cela consiste en l'envoi d'un plus grand nombre possible d'émigrés pour diminuer la pression sur le marché du travail local, augmenter les envois de fonds et élever les qualifications de main d'œuvre nationale, en prévision des retours. Une étude du FMI⁵, note que le Maroc reçoit un volume considérable de fonds des travailleurs émigrés: 3 à 4 milliards \$ par an (9% du PIB et 25% des exportations).

En Tunisie, l'économie a prédominé dans le processus migratoire, mais sans encouragement de l'émigration. A partir de 1974, arrêt des flux migratoires légaux par la France, la Tunisie s'est alignée sur l'Algérie en incitant ses émigrés au retour. Les bénéfices tirés des travailleurs émigrés sont très importants. Selon l'Office des Tunisiens à l'étranger, ces transferts, en majorité d'Europe, avoisinent le milliard d'euros par an. La part investie a créé plus de 20 000 emplois entre 1993 et 1999.

L'Algérie adopta une position plus mitigée que ses voisins. Grâce aux hydrocarbures, elle eut des perspectives économiques différentes avec une stratégie de développement pour créer plus d'emplois que le recours à l'émigration. Elle a suspendu en 1973 l'émigration vers la France, devançant celle-ci de fermer les frontières à l'immigration des travailleurs et de leurs familles. Durant les décennies 70/80, elle avait

⁵ J. Bougha-Hagbe, in FMI-Bulletin, volume 33, n°14, 2 août 2004.

même encouragé le rapatriement des émigrés, au résultat faible. Les envois des émigrés sont insignifiants, par le canal officiel. Selon la banque d'Algérie, ces envois de fonds étaient de 1,3 milliard d'euros, en 2006 (pensions, retraites). Le reste emprunte le marché parallèle : investissements dans l'immobilier, achat de véhicules, commerce et services attestant des flux informels provenant de l'émigration, (BELATTAF et OUSALEM 2010). Durant les années 90 et 2000, malgré le durcissement de la législation européenne, les tentatives de quitter le pays se multiplient, en raison de la situation dramatique vécue et des perspectives jugées sombres et aggravées par un fort chômage des jeunes.

La Mauritanie, pays à faible émigration par rapport aux autres pays maghrébins, adopta en 1995 une déclaration qui assure le suivi, la protection, voire même la réinsertion de ses émigrés.

La Libye, avec ses grandes richesses pétrolières, sa faible population et ses investissements multiples est l'unique pays d'immigration au Maghreb: 1 million de personnes, majorité arabe. La conjoncture mondiale défavorable, (crise pétrolière, embargo, guerres du golfe) poussa le pouvoir à adopter une nouvelle politique à l'égard de l'immigration, par des mesures de contrôle sévères et des expulsions.

Le Maghreb qui était pourvoyeur d'émigrés vers l'Europe joue actuellement le rôle de pays de transit de flux et parfois d'accueil, provenant des pays subsahariens. L'essor démographique, la pauvreté, les conflits et guerres et autres fléaux constituent les facteurs des flux migratoires clandestins vers le Maghreb, pour continuer vers l'Europe. Le choix du transit par le Maghreb s'explique par la proximité géographique, la culture et religion, le travail temporaire avant d'atteindre l'Europe, et l'existence de filières et réseaux de passeurs renforçant l'axe migratoire maghrébin pour la migration irrégulière.

Le nombre de clandestins arrêtés dans le Déroit de Gibraltar atteint plusieurs dizaines de milliers de Marocains, d'Algériens et de subsahariens, (MEHDI 2003). En Algérie, le Sahara et l'ouest du pays constituent les régions de passage et «stationnement» des subsahariens. La ville de Tamanrasset sur ses 65 000 habitants en 1998, près de 31 300 sont des subsahariens, (SPIGA 2002). Des dizaines d'arrestations de clandestins se font chaque jour au sud et à l'ouest de l'Algérie.

La Libye et la Tunisie constituent aussi des pays de transit vers

l'Europe : les africains arrêtés et interceptés par les carabinieri italiens, sur leurs embarcations de fortune, attestent de l'existence de filières et de candidats potentiels à l'émigration clandestine. Ainsi le Maghreb subit une double pression ; celle des clandestins africains et celle de l'UE pour maîtrise/contrôler les flux vers l'Europe.

2.3.2. Cas du Moyen Orient (Méditerranée orientale)

L'émigration au Machrek se focalise moins sur les pays européens. Si l'on exclut la Turquie, avec une forte communauté en Europe, les destinations les plus importantes sont les pays du golfe, les Etats-Unis et du Royaume Uni (HANDOUSSA et REIFFERS, 2003).

L'Egypte est devenue exportatrice de main d'œuvre depuis 1973, en optant pour une politique d'ouverture. En 1986, environ 2,25 millions d'Egyptiens travaillaient à l'étranger, chez les voisins du golf. Mais cette migration est un phénomène temporaire, car la plupart des émigrants égyptiens sont revenus sur le territoire national. Mais les flux de migrants ayant une haute qualification constituent une réelle fuite de cerveaux, forme actuelle de migration.

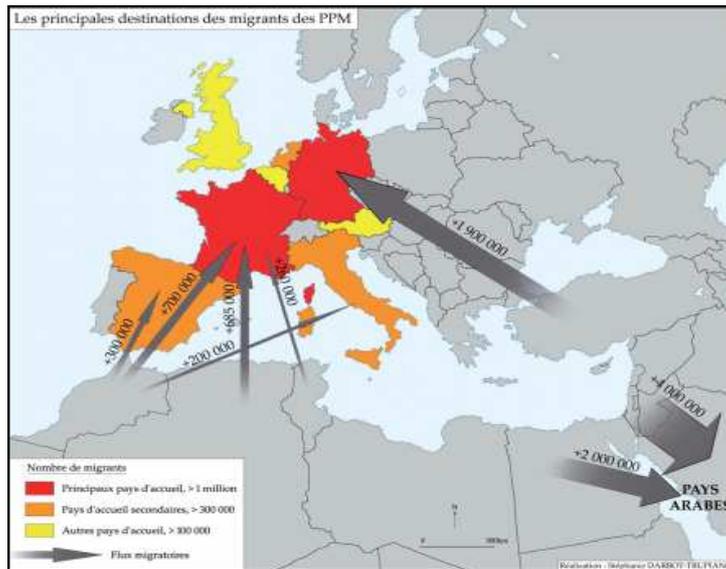
La Jordanie est à la fois exportatrice et importatrice de main d'œuvre. Près de 40% de la population active, les années 80 travaillaient à l'étranger, contre 120 000 travailleurs immigrants en Jordanie. Toutefois, avec les guerres du golfe, l'on assiste à un retour massif, faisant atteindre le taux de chômage les 8%. En 2001 l'on recense près de 400000 Jordaniens à l'étranger rapatriant 2 milliards de \$, (soit 32 % des revenus en devises et 24 % du PIB).

La carte (Figure 3, page suivante) résume les pays de départ et de destination des flux migratoires en Méditerranée.

3- IMPACTS ET PERSPECTIVES DES MIGRATIONS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

Le développement du secteur privé dynamique avec les mécanismes sociaux correspondants et l'ouverture économique privilégiant les activités compétitives axées sur l'exportation sont les éléments-clés de transition économique des PM, pour impulser et assurer la croissance et l'emploi, le commerce extérieur et l'IDE. L'on constate chez les PM le faible développement : sous utilisation de leur potentiel et forte croissance de la population active, rendant insuffisantes les créations de richesses et d'emplois.

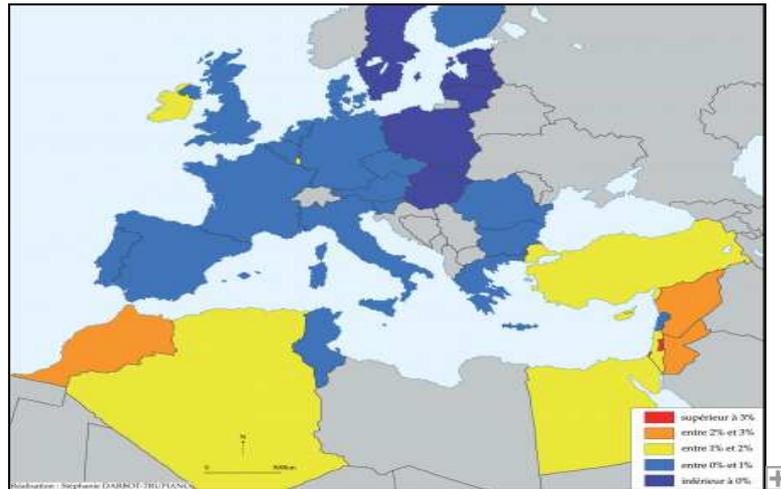
Figure 3 : Les principales destinations des migrants des PPM



Source : *Migrations méditerranéennes, 2005, statistiques sur les résidents étrangers dans les pays de l'UE*

3.1- Démographie et emploi : Quelles implications sur les pays euromed?

Comme la transition démographique n'est pas achevée chez les PM, le ralentissement durable est perceptible dont les conséquences et répercussions se traduiront durant 2 décennies. Pour stabiliser le fort taux de chômage, les PM doivent créer d'ici 2020, 34 millions d'emplois : un véritable défi pour les PM aux efforts à fournir. Les prévisions pour la période 2003-2015 montrent les évolutions au Nord et au Sud. Les pays membres de l'UE devraient entamer une véritable phase de déclin où 7 pays ont une croissance négative et la plupart n'atteignant pas 1%.

Figure 4 : Taux de croissance démographique annuel (2003-2015)

Source : Rapport mondial sur le développement humain 2005

Ces prévisions ne sont pas énonciatrices d'une résorption de l'écart entre les deux rives mais d'un vieillissement et d'un déclin certain pour les membres de l'UE alors que le Sud continuera son ascension démographique. Une des principales caractéristiques du BM est la forte proportion de jeunes au Sud. Les taux de populations de -15 ans dans les PPM oscillent entre 30 et 45% alors que les pays membre de l'UE atteignent difficilement les 15-20%.

Les caractéristiques démographiques des PECO sont très proches sinon pire que celles de l'UE : déficit démographique par une baisse de la population entre 2000 et 2015 ; faible part des moins de 15 ans et forte proportion des séniors. Concernant le marché du travail, un rapport de la CE estimait en 2001 que l'adhésion des 10 pays de l'Est entraînerait une forte immigration au sein de l'UE, surtout dans le marché du travail, en cas de libéralisation immédiate des mouvements de personnes.

Tableau 9 : **Croissance (en %) de la population active dans les PM et l'UE**

Pays	1980-2000	2000-2010
Algérie	3,8	3,5
Egypte	2,7	2,8
Israël	3,1	2,5
Jordanie	5,2	3,4
Liban	2,8	2,6
Maroc	2,5	2,5
Syrie	3,7	3,8
Tunisie	2,6	2,4
UE	0,0	(négatif ?)

Source : Constitué à partir du graphique de la DREE – Dossiers, mai 2004 et Banque Mondiale.

Tableau 10 : **Croissance d'emplois jusqu'en 2010**

Pays	Taux de croissance d'emplois
Syrie	50 %
Jordanie	45 %
Algérie	44 %
Egypte	32 %
Maroc	29,5 %
Liban	28 %
Israël	27 %
Tunisie	25 %
Turquie	29,5 %
Chypre	11 %
Malte	5 %
PM (PSEM)	29 %

Source : Constitué à partir du graphique de la DREE – Dossiers, mai 2004 et Banque Mondiale

L'impact influencerait sur les niveaux des salaires : baisse de 0,6 % avec en sus, des licenciements. Ainsi, le vieillissement de la population de l'UE et son impact sur le marché du travail entraîneront un besoin important de nouveaux migrants d'ici 2015. Les implications de l'élargissement sur les PM seront moindres, sans effet, en raison de l'élévation du niveau de vie, des IDE et délocalisations vers les PECO, fixant les populations et réduisant le flux migratoires. Quant aux PM, les accords d'association devaient encourager les IDE et transferts de technologie, donc l'accroissement de l'activité économique et la croissance générant l'emploi donc réduisant les flux

migratoires vers les pays de l'UE.

3.2. Les effets de la migration sur le développement des économies

La théorie courante de la migration considère plusieurs effets sur les pays concernés : démographie, marché de l'emploi, transferts, ... Ces impacts présentent des similitudes et différences, selon les pays.

3.2.1. L'impact de la migration sur les pays d'accueil (KHACHANI, 2003)

L'apport de la migration maghrébine aux économies d'accueil est indéniable si l'on exclut l'appréhension réductionniste de certains en focalisant la question sur les problèmes d'ordre public, de mobilité, d'intégration. Ces apports apparaissent sur plusieurs aspects : démographie, marché de l'emploi, investissement, épargne, consommation, ...

Démographie et marché de l'emploi : Face aux perspectives des déficits démographiques de l'Europe, l'apport de la migration maghrébine est fortement apprécié. Les pays européens enregistrent des taux d'accroissement naturel faibles dont le résultat futur est la baisse de la population totale, surtout le vieillissement avec les déficits sur le marché du travail. A l'inverse, les pays du Maghreb connaissent encore d'importants taux de croissance démographique dont la structure est différente de celle de l'Europe. Ainsi, pour les décennies à venir, le déficit au nord sera comblé par l'excédent du sud par les flux. Evidemment, la structure de la population migrante dépend de la politique migratoire au nord, des besoins de certains secteurs et des mutations technologiques où le drainage des compétences du sud inquiète les pays maghrébins qui ont beaucoup investi dans leur formation.

Impact de l'immigration dans l'espace économique : Les Maghrébins investissent de plus en plus l'espace économique des pays d'accueil comme indépendants et entrepreneurs avec la contribution féminine croissante. Ceci s'explique par les discriminations subies dans l'accès au travail et par les opportunités de la libre entreprise, pour rompre avec les vieux clichés d'immigrés de leurs parents. L'apport de l'immigration est triple: impact sur le marché des biens et services. Les immigrés sont réputés d'être économes dont l'épargne placée en banques des pays d'accueil, ou envoyée au pays d'origine. Ils

contribuent au budget des Etats des pays de leur résidence.

3.2.2. Impact de la migration sur les pays d'origine

On souligne souvent l'effet bénéfique de la migration sur le développement des pays émetteurs de flux migratoires. Ils peuvent réguler le marché du travail, contribuer à l'équilibre de la BP, financer le développement par les transferts de revenus et au retour des migrants pouvant participer à la dynamique de croissance et de développement du pays (KHACHANI-MGHARI, 2001)

La migration, régulateur du marché de l'emploi : Malgré leur entrée dans la phase de transition démographique, les pays maghrébins connaissent encore une croissance élevée de la population. Ceci influe sur le volume de la population active où le surplus ne peut être satisfait par le marché national du travail. Aussi, pouvons-nous souligner l'apparition d'un phénomène nouveau au Maghreb, bouleversant la donne: chômage des jeunes, surtout des diplômés et des femmes qui arrivent davantage sur le marché de l'emploi. C'est cette pression sur le marché qui entretient une *forte propension à émigrer*, en empruntant surtout des voies non réglementaires : les chiffres sur l'émigration clandestine attestent, avec le développement des réseaux de passeurs. Cette situation générale doit inciter à un travail de fond et à une coopération entre les deux rives : les pays maghrébins doivent s'engager résolument sur la voie d'une *croissance forte et durable*, pour fournir des centaines de milliers d'emplois par an et résorber le chômage actuel et futur. D'un autre côté, l'implication des émigrés installés peuvent aussi contribuer par les envois et autres transferts à la participation à l'effort de financement et d'investissement dans leurs pays d'origine, donc à la création d'emplois.

Les transferts de revenus et leurs affectations: Les revenus et fonds provenant de l'extérieur constituent un enjeu essentiel de la problématique migratoire au plan micro et macro-économique car étant une source appréciable de devises indispensables dans le financement des pays d'origine⁶. Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie et Turquie tirent des ressources substantielles dans les transferts effectués par les émigrés. Par contre l'Algérie, avec une aisance

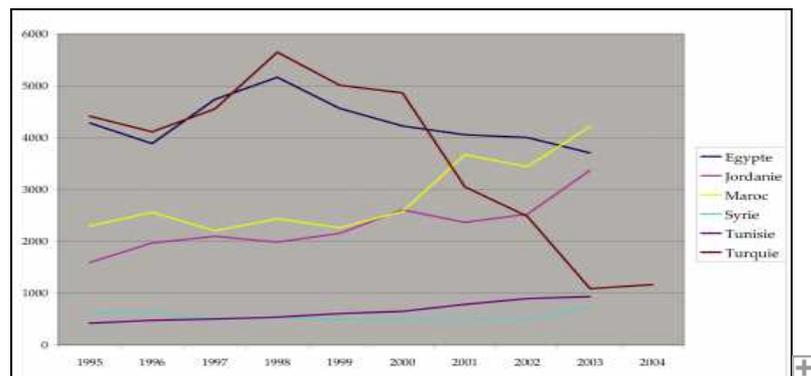
⁶ Khachani, M. Idem.

financière relative, les transferts légaux des émigrés sont moins significatifs. Les transferts des immigrants empruntent divers canaux et prennent des formes multiples : *circuits formels* constitués par les circuits officiels et enregistrés dans la balance des paiements, et *circuits informels* dont les transferts échappent aux statistiques officielles et s'effectuent par divers canaux et opérations :

- Les sommes que l'émigré fait rentrer avec lui à l'occasion de son retour pour passer des vacances ou envoyée à une tierce personne,
- Les compensations entre compatriotes, mécanisme par lequel les devises sont cédées en Europe, pour celui qui a besoin d'effectuer des achats à l'étranger ou réalisé quelque chose au pays pour le compte de l'émigré ou sa famille. La contrepartie est à la famille restée au pays. Ce phénomène est développé en raison de l'inconvertibilité des monnaies, du contrôle des changes et surtout de l'existence du marché parallèle de devises.
- La gamme de biens et d'articles ramenés par l'émigré au pays lors de son séjour et vendus sur le marché informel (commerce de la valise : marchandises importées par les nationaux ou les émigrés à l'occasion de leurs congés au pays). Ce transfert représente des sommes importantes, sans égaler les transferts illégaux de devises.

Le retour des migrants : L'effet positif de la migration dû au retour des migrants consiste à faire bénéficier le pays d'origine de la qualification et du savoir-faire acquis durant son long séjour à l'étranger. L'on assiste depuis peu au changement du modèle migratoire : masses de jeunes, avec la présence de la femme, souvent formées et détentrices de diplômes où ces nouveaux profils de migrants optent à s'installer en Europe avec leurs familles. Même les personnes envoyées pour une formation (étudiants, stagiaires), optent souvent pour une installation définitive dans le pays hôte à l'issue de leur séjour professionnel ou universitaire.

Figure 5 : Transferts de revenus des migrants des PM vers leurs pays d'origine (millions USD)



Source: Migrations méditerranéennes rapport 2005, données disponibles pour seulement 6 PPM

Actuellement, peu d'immigrés investissent dans des projets créateurs d'emplois. Ces flux sont d'autant plus cruciaux qu'avec la création de la ZLE euromed, la capacité de production des PM risque, au début, d'être fragilisée et d'engendrer une hausse du chômage entraînant une pression migratoire, où les flux illégaux s'accroissent en direction de l'Europe, avec une bonne proportion de subsahariens. Ceci nécessite un traitement structurel et en profondeur par une véritable politique migratoire et des projets de développement dans le sud, générateur de migrants clandestins. En effet, les fonds d'épargne transférés par les émigrés vers leurs pays d'origine constituent des sommes non négligeables pour des secteurs de développement et de production, créateurs d'emplois et de valeur ajoutée. La figure précédente met en évidence l'évolution décennale des transferts des émigrés de quelques PM.

4- PERSPECTIVES DE REGULATION DES FLUX MIGRATOIRES : POUR UNE VERITABLE POLITIQUE MIGRATOIRE

Les questions migratoires doivent être intégrées dans les discussions et traitées sous la triple dimension économique politique et sociale en impulsant une véritable stratégie de gestion des flux migratoires: concevoir une politique adéquate pour gérer et contrôler ces flux au profit de tous.

4.1- Pour une stratégie de gestion des flux migratoires en Europe

Depuis la Conférence de Varsovie en juin 1996, les ministres européens responsables des migrations ont encouragé le Conseil de l'Europe à développer une approche intégrée des migrations en Europe et à assister les gouvernements dans la définition de principes pour une migration ordonnée vers l'Europe et en son sein. Le groupe de réflexion (CDMG) a adopté lors de sa 42^{ème} réunion, en mai 2000, le document de travail relatif aux migrations. Cette nouvelle stratégie de gestion destinée à être appliquée à un niveau paneuropéen, et considérée comme une approche globale repose sur 4 principes⁷ : l'ordre, la protection, l'intégration et la coopération, englobant les objectifs stratégiques suivants :

- A. *Mesures de gestion ordonnée de l'immigration*, elles s'articulent autour de 5 points : L'amélioration des systèmes d'information, La mobilité en tant que droit de l'homme, La politique relative à la migration de main d'œuvre, Les regroupements familiaux, et La prévention de l'immigration irrégulière
- B. *Capacité suffisante en matière de protection et d'aide au retour et traitement des afflux inopinés ou désordonnés* : La protection, notamment protection et assistance des demandeurs d'asile et la question des retours, une approche intégrale associant le pays d'origine pour des réadmissions ainsi qu'un programme d'aide au retour volontaire
- C. *Un environnement favorable d'intégration* : La promotion de l'intégration des immigrés par la sécurité du séjour et les droits y afférents (égalité des chances, naturalisation et citoyenneté) et la lutte contre toute discrimination,
- D. *Dialogue et coopération avec le pays d'origine et de transit* pour une meilleure gestion et maîtrise des migrations internationales, en intégrant la politique migratoire dans le contexte plus large des politiques étrangère et commerciale, le mouvement de capitaux, la formation des personnels des institutions chargées de la gestion des questions migratoires pour les candidats: conditions d'admission, marché de l'emploi,

⁷ «Vers une stratégie de gestion des flux migratoires», CE, Strasbourg, 2000. & J. SALT «Evolution actuelle des migrations internationales en Europe», CE, CMDG, décembre 2002.

possibilités de logement,

Le 12^{ème} rapport présenté au Conseil de l'Europe, décembre 2002⁸, fait état de remarques sur les différentes stratégies de gestion des migrations :

- L'enjeu consiste à gérer les migrations internationales et non à les endiguer.
- Si le phénomène migratoire est généralement considéré comme positif, sa gestion veillera à ce que ces mouvements soient positifs sur toute la ligne.
- La stratégie de gestion des migrations réclame une approche globale du phénomène, pour éviter des conséquences involontaires, en détournant les flux migratoires d'une filière à une autre.

Avec la ZLE euromed à partir de 2010, les PM souhaiteraient, avec le partenariat, des solutions pour la mobilité et la circulation des travailleurs migrants jusque là exclus du partenariat euroméd, et ce par la facilitation de la délivrance des visas et la garantie d'un minimum de circulation temporaire des migrants à profession spécifique. Ceci devait apparaître dans les mesures d'accompagnement du processus de libéralisation dans le cadre du partenariat euromed et dans le contexte de mondialisation.

Depuis 2002, une certaine évolution a été observée, d'une part grâce au Conseil européen de Séville mettant en place l'intégration des questions de la gestion des migrations dans le cadre des relations de l'UE avec des pays Tiers et d'autre part car un certain nombre de PPM sont des zones de transit de plus en plus importantes. Actuellement, l'image négative des flux migratoires du Sud vers l'Europe vient de la perception des flux migratoires clandestins certes en augmentation mais restant encore restreints par rapport aux flux migratoires légaux. La diabolisation, par les médias, de ces flux migratoires, des zones de transit et des périple des clandestins pour atteindre l'Europe alimentent l'image d'insécurité que provoqueraient les migrations Sud-Nord. L'UE est donc dans une autre optique que les PPM : mise en place d'une politique migratoire sélective où les jeunes instruits et formés, universitaires et hommes d'affaires entrepreneurs... obtiennent facilement les visas de séjours.

La gestion des migrations est un sujet particulièrement polémique

⁸ J. SALT, idem.

entre les pays de l'UE, en raison et fonction de leur position géographique, situation socioéconomique et démographique. L'espace Schengen, de libre circulation, a atteint 23 pays et l'objectif de l'UE est de renforcer la sécurité de ses frontières extérieures.

Enfin, à la question de l'immigration s'apparente celle de l'accueil d'étrangers et de leur intégration qui pose actuellement problème à l'UE. Toutefois, avec les difficultés actuelles du marché de l'emploi et l'opinion publique, les pays de l'UE rectifient leur capacité d'accueil, pourtant les projections démographiques soulignent le vieillissement et la baisse de leur population. Ainsi les Européens seront obligés de faire appel à de la main-d'œuvre étrangère, donc d'adapter leur politique migratoire.

4.2- IDE contre Immigration ?

Des réflexions soutiennent que la croissance des IDE en direction des PM peut contribuer à réduire et freiner les flux migratoires sud-nord. Ceci est vrai partiellement car la nécessité de la mobilité internationale du travail se fraie davantage une place dans le processus de mondialisation. Ensuite, s'assurer que ces IDE s'effectuent dans des secteurs spécifiques créateurs d'emplois et de richesses impulsant le développement dont ont besoin les PM.

L'UE pour 2004 compte 1705 projets d'IDE avec deux leaders : France et Royaume-Uni. L'écart entre les PECO-membres et les PM n'est pas très important. L'UE garde donc largement son poids et son attractivité économique par rapport à son proche voisinage. La part des PM dans l'IDE a certes augmenté ces dernières années, Mais les PM en 2004 recevaient en moyenne 81 euros d'IDE par habitant, contre environ dix fois plus pour l'UE des 15. La répartition des projets est très inégalitaire parmi les PM. Le Maroc, grand leader pour plusieurs raisons : consolider ses activités traditionnelles (tourisme, textile, agroalimentaire), développer de nouvelles filières actives (centres d'appel, microélectronique, logiciels) et allier dynamisme privé et initiative publique. Les principaux investisseurs sont français et espagnols. Le nombre de projets ne signifie pas toujours un flux financier important, car en croisant nombre de projets/valeur des flux, le Maroc garde encore une bonne position parmi les PM, alors que l'Algérie est en tête en termes de flux d'IDE.

Tableau 11 : Comparaison de projets d'IDE pour l'UE, région MEDA et PECO en 2004

UE-15	Projets	PECO	Projets	MEDA-12	Projets
France	367	Pologne	137	Maroc	120
Royaume uni	344	Hongrie	124	Turquie	53
Allemagne	235	Rép. Tchèque	106	Algérie	59
Espagne	184	Slovaquie	69	Egypte	39
Belgique	112	Estonie	30	Tunisie	32
Irlande	74	Lituanie	15	Liban	26
Suède	70	Lettonie	15	Israël	24
Portugal	66	Slovénie	9	Jordanie	21
Pays-Bas	65			Syrie	11
Italie	64			Chypre	8
Danemark	51			Malte	5
Autriche	33			Autorité Palestine	2
Finlande	16				
Grèce	14				
Luxembourg	10				
Total UE-15	1705	Total PECO	505	Total MEDA- 12	400

Sources : VIGIE (observatoire de l'AFII portant sur une trentaine de pays européens) et MIPO

L'UE pour 2004 compte 1705 projets d'IDE avec deux leaders : France et Royaume-Uni. L'écart entre les PECO-membres et les PM n'est pas très important. L'UE garde donc largement son poids et son attractivité économique par rapport à son proche voisinage. La part des PM dans l'IDE a certes augmenté ces dernières années, Mais les PM en 2004 recevaient en moyenne 81 euros d'IDE par habitant, contre environ dix fois plus pour l'UE des 15. La répartition des projets est très inégalitaire parmi les PM. Le Maroc, grand leader pour plusieurs raisons: consolider ses activités traditionnelles (tourisme, textile, agroalimentaire), développer de nouvelles filières actives (centres d'appel, microélectronique, logiciels) et allier dynamisme privé et initiative publique. Les principaux investisseurs sont français et espagnols. Le nombre de projets ne signifie pas toujours un flux financier important, car en croisant nombre de projets/valeur des flux, le Maroc garde encore une bonne position parmi les PM, alors que l'Algérie est en tête en termes de flux d'IDE.

Selon ANIMA-MIPO (Observatoire de l'investissement et partenariats en Méditerranée), la dynamique des IDE reprend en

Méditerranée avec des projets plus modestes, au 1^{er} semestre 2010, dont le nombre d'annonces de projets d'IDE en hausse dans les PM : 392 projets contre 532 en 2009. En revanche, la baisse du montant moyen d'annonces d'IDE se poursuit : 34,6 millions d'euros par projet au S1 2010, contre 55,7 M€ en 2009 et 87,4 M€ en 2006, année record. Le montant total des annonces d'IDE demeure stable par rapport à 2009: 13,6 Mds € au S1 2010, contre 29,6Mds € en 2009.

Positionnement des pays émergents en Méditerranée : Un élément nouveau vient modifier les tendances de 2009 : l'origine des projets d'IDE varie avec l'arrivée des pays émergents, nouvel acteur incontournable de l'IDE dans les PM, avec 29% des montants annoncés au S1 2010 (3,9 milliards d'euros), contre 11% en moyenne depuis 2003. La Chine arrive en tête de peloton, avec un portefeuille de projets variés bénéficiant à l'Egypte, Israël, Syrie et Turquie. Les pays émergents bousculent ainsi le palmarès habituel, avec la 2^{ème} place aux pays du Golfe. Les européens, qui fournissent en moyenne plus de 40% des montants annoncés d'IDE dans la région depuis 2003, et qui ont bien résisté en 2009 avec 54% des flux d'IDE vers le PM, n'apportent que 4,1 Mds € au S1 2010 (30% du total).

Ce repli des européens ne signifie pas un désengagement dans la région: les investisseurs européens sont toujours en tête en nombre de projets initiés dans la région, avec 42% du nombre d'annonces d'IDE et 50% des partenariats au S1. 2010. Les IDE européens sont en moyenne plus modestes que ceux en provenance des pays émergents (22 M€ de montant moyen contre 112 M€ pour les pays émergents au S1 2010), mais offrent un portefeuille plus diversifié de projets, dont près du quart sont portés par des PME sur la période 2003-2010, contre moins de 10% pour les pays émergents.

L'Est de la Méditerranée bénéficie mieux de cette relance: Israël et Turquie, 2 économies les plus ouvertes et plus exposées de la région, rebondissent : +75% en nombre de projets d'IDE et +13% en montants, avec des annonces respectives de 1,5 et 4,5 Mds € au S1 2010. La Turquie atteint une croissance de 8% en 2010 après la récession de 2008-09, connaît une forte hausse des IDE des Etats-Unis et des pays émergents (Chine, Russie,...Japon).

Le Machrek suit aussi une dynamique encourageante: +40% en nombre de projets d'IDE et 5,7 Mds € annoncés (+14% par rapport à

2009). Les plus fortes hausses concernent le Liban, et la Syrie qui enregistre des annonces de 2,2 Mds € au S1 2010 contre 0,9 Mds € pour 2009, grâce à l'investissement du chinois CNPC, qui rachète les actifs syriens de Shell, et l'émirati Majid Al Futtaim, lance la construction d'un 2^{ème} centre commercial à Damas. Les partenariats augmentent significativement au Machrek, rattrapant le Maghreb en attirant un bon tiers du total des projets de partenariats au S1 2010.

La situation du Maghreb est plus mitigée: +29% en nombre d'annonces d'IDE mais une baisse de 20% des montants au S1 2010 rapportés à 2009, totalisant 1,7 Mds € annoncés, chiffre historiquement bas en comparaison du montant annuel depuis 2003 de 8,8 Mds €. La baisse des montants atteint 60 à 80% pour l'Algérie, Libye et Maroc, alors que la Tunisie fait figure d'exception avec des annonces multipliées par 3,5 grâce au mégaprojet de l'émirati Gulf Finance House. En termes de nombre de projets annoncés : la Tunisie est en tête (+76%) ; le Maroc enregistre de bons chiffres (+29%) et statu quo pour la Libye. La baisse en Algérie (-23%) est imputable au secteur énergétique, le tiers de son portefeuille d'IDE depuis 2003, et stabilité des annonces dans les autres secteurs par rapport à 2009.

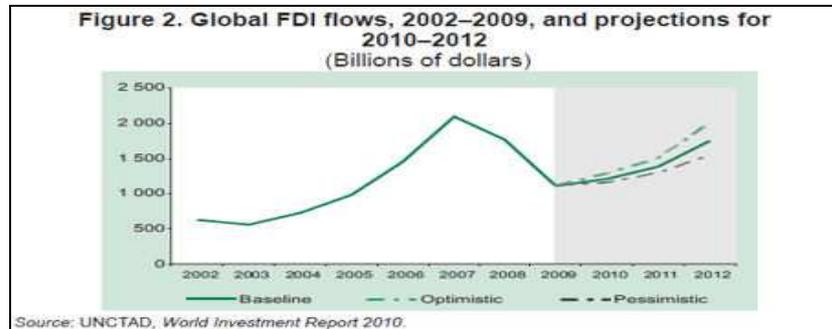
A l'échelle régionale, les décisions d'investissements sont en hausse dans plusieurs secteurs stratégiques pour les PM pour le semestre 1 (S1) de 2010:

- ✓ *Banque:* la Syrie rafle la mise en attirant 10 projets au S1 2010;
- ✓ *Ingénierie et services aux entreprises:* Maroc et Tunisie, la ½ des 29 projets annoncés.
- ✓ *Equipements électriques et électroniques:* Israël, avec 24 projets au S1 2010 (22 pour 2009);
- ✓ *Distribution:* Turquie (8 annonces sur 19), avec l'arrivée du chinois Li & Fung Group;
- ✓ *Médicaments:* Israël, 5 projets; la Tunisie attire 2 investisseurs européens et 2 Jordaniens.

Enfin, la CNUCED, dans son rapport sur l'investissement mondial 2010 (juillet 2010) souligne que malgré le déclin des IDE dans le monde en 2009, les PPM ont attiré des flux totaux de 42,1 milliards de dollars en 2009, contre 64,2 en 2008. Le rapport analyse les tendances et perspectives de l'IDE mondial et étudie la thématique de « l'investissement dans une économie à faible intensité en carbone ». La

CNUCED note aussi qu'après le déclin de 2008 et 2009, des IDE dans le monde, les flux ont toutefois cessé de diminuer au cours du 2^{ème} semestre 2009, et un timide redressement a été enregistré au 1^{er} semestre 2010. Elle prévoit une hausse des flux d'IDE plus vigoureuse en 2011 et 2012 (fig. 6).

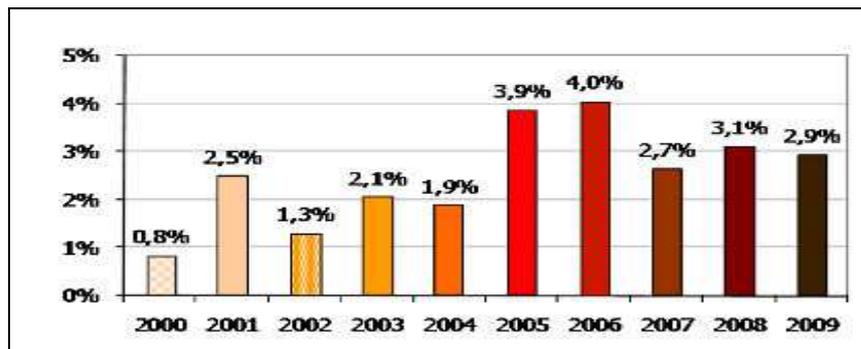
Figure 6: Flux globaux d'IDE en 2002-2009 et projections 2010-2012 (Mds \$)



Source : CNUCED, WIR 2010

Les PM ont attiré 42,1 Mds \$ des flux totaux en 2009, contre 64,2 en 2008. Leur part dans les IDE mondiaux est passée en dessous de la barre des 3% :

Figure 7: Part des IDE des PPM dans le monde de 2000 à 2009



Source : CNUCED, ANIMA

En termes de tendances géographique, la CNUCED note un fait marquant en 2009 : les PED et en transition absorbent près de la moitié de l'IDE, et en émettent le quart. Leur poids en tant que source

d'IDE devrait continuer de croître. La CNUCED évoque de nouvelles sources d'IDE pour le continent africain : les multinationales des pays en développement essentiellement, mais également les IDE intra-régionaux, qui sont en hausse. Le Maroc et la Tunisie ont orienté respectivement 55 et 84% de leurs IDE vers l'Afrique du Nord en 2009.

CONCLUSION

1. L'évolution différenciée et contradictoire, sous l'angle démographique dans les PM et l'UE, dégage une certaine complémentarité entre les 2 rives au profit mutuel. Les flux migratoires existeront toujours, et il faut une stratégie et politique de gestion rationnelle et durable. La muraille et le tout répressif ont montré leurs limites. La mobilité pour le travail est indispensable aujourd'hui, il y a lieu de s'attaquer aux flux migratoires illégaux, aux réseaux de contrebande et aux inégalités de développement, action devant être concertée entre les pays concernés par les migrations.
2. L'étude des expériences des PM et de leurs résultats permet de tirer des enseignements en matière de conclusion d'accord de libre échange pouvant s'avérer d'un grand apport aux économies maîtrisant le processus. Ceci dépend des réformes structurelles, des conditions environnementales internes/externes favorables et de l'aide de l'UE.
3. Développer les échanges Sud-Sud où la ZALE et l'UMA peuvent s'avérer une bonne variante pour réussir une intégration régionale et à l'économie mondiale. C'est à travers une ZLE, que les opportunités de partenariat s'offrent, profitant de ses atouts et rivalités entre partenaires. Le commerce intra régional ne dépasse pas les 10 % des échanges.
4. Les flux migratoires sont très contrôlés à l'entrée du territoire européen par des visas. La question des flux Sud-Nord implique de communes politique et stratégie pour maîtriser sa gestion, selon les besoins socioéconomiques du Nord comme du Sud afin d'en tirer des profits mutuels. Néanmoins, les PM peuvent-ils compter sur l'essor des échanges et des IDE pour espérer une quelconque amélioration des conditions de vie et de leur niveau de développement, afin de réduire cette avidité des populations

du Sud d'émigrer ?

5. Le schéma migratoire mondial exprime globalement les ruptures et les grands déséquilibres Nord-Sud, intégrant les besoins des marchés du travail, les contraintes du vieillissement des populations du Nord et les aspirations légitimes des populations défavorisées du Sud. La révolution médiatique amplifie la perception mondiale des frustrations et contribue à l'extension des migrations dans un monde où l'aspiration à la dignité de l'existence et l'accès à la culture seront de plus en plus au cœur des processus de mobilité spatiale et sociale.

Références bibliographiques

Actes du Colloque, 2000. «*L'espace économique de la Méditerranée occidentale: Enjeux et perspectives*», Uni. de Béjaïa & CREAD, Béjaïa, juin

ANIMA-MIPO, Etude 2010.

Belattaf M & Arhab B., 2001. «Bilan et perspectives des Accords d'Association euroméd: cas du Maghreb», *Colloque*, Tunis, 9/10 nov.

Belattaf M., 2007. «Flux migratoires en Méditerranée occidentale: enjeux et perspectives d'une gestion stratégique, concertée et équilibrée», communication au 55^{ème} CONGRES de l'AIELF (Association internationale des Economistes de langue française) «*Bilan et perspectives d'un demi-siècle de construction de l'UE dans le cadre de la mondialisation économique contemporaine*», organisé par l'Ecole Centrale de Commerce de Varsovie, les 21-23 mai 2007, En ligne sur le site www.sgh.pl, de Varsovie).

Belattaf M., 2004. «La médoc ou le dialogue 5+5: dynamique, enjeux et perspectives pour l'espace euroméd», *Colloque* Madrid, juin.

Belattaf M. & Meradi O., 2010. «Causes et effets des migrations internationales des travailleurs hautement qualifiés: étude du cas algérien», communication au XX^{ème} Colloque Fédérateur du CEDIMES «*Modèles de développement des pays des pays émergents: caractéristiques, portée et défis*», organisé par l'Université de Laval (Canada), Laval, les 8-10 novembre.

Belattaf M. & Ousalem A., 2010. «L'impact sur le développement local des envois des émigrés: cas de 4 localités de la Soummam», in

- ouvrage collectif, s/la direction de M. **Madoui M & PN Denieuil** «*Entrepreneuriat et développement local au Maghreb. Les mondes sociaux de la petite et moyenne entreprise*» alii; Ed. Kathala, Paris
- Boukella M. Ferfera MY. & Benabdellah Y.**, 2003. «*La Médoc, entre régionalisation et mondialisation*», édition CREAD, Alger.
- Bulletin du FMI**, 2004. volume 33, n°14, du 2 août.
- Catherine B.**, 1999. «Immigration, Emploi et Chômage : un état des lieux empirique et théorique», in les *Dossiers de CERC-Association n°3*,
- Chauffour JP. & Stemitsiotis L.**, 1998. «L'impact de l'euro sur les pays méditerranéens», in cahiers euro, n°24, juin.
- Chevalier JM. & Pastré O.**, 2003. (Coordinateurs), «"5+5", l'ambition d'une association renforcée», Le Cercle des Economistes, décembre.
- CNUCED, WIR 2010
- Commission des CE**, 2003. «*Le développement d'une politique commune d'immigration clandestine, trafic illicite et traite des êtres humains, de frontières extérieures*», Bruxelles, le COM 2003/323 final.
- Commission des CE**, 2001, «*Rapport de la Commission au Conseil et au PE (MEDA 2000)*», Bruxelles, le COM 2001.
- Darbot-Trupiano S.**, 2010. Le Partenariat euroméd : une tentative d'intégration maladroite, *L'Espace Politique*, Consulté 5/09/2010: <http://espacepolitique.revues.org/index844.html>
- Fargues P.**, 2002. «Politiques migratoires en Médoc: et perspectives», in *Dialogue sur la coopération migratoire en MEDOC*, Tunis, oct.
- Godet Michel, & Mousli M.**, 2006. «Vieillesse, activités et territoires à l'horizon 2030», Rapport, in *CAE* et La Documentation française. Paris.
- Hadhri M.**, 2001. «La GZALE et perspectives d'intégration sud-sud en Méditerranée», FEMISE-CETIMA, Tunisie.
- Haffad T.**, 2004. «Vers une nouvelle Europe des migrations et de bon voisinage», in 2nd Seminar on The EU Neighbourhood Policy, U. Catania, July.
- Handoussa H. & Reiffers JL.**, 2003. «L'impact de l'élargissement de l'UE sur les PM », in 7^{ème} Séminaire annuel des experts sur *la transition éco*. Avril.
- Khachani M.**, 2003. «*Des liens entre migration et développement*», doc. De synthèse pour le Dialogue sur la coopération en Médoc,

Rabat, déc.

Khachani M., 2002. «Des liens entre migration et développement», in «*Dialogue sur la coopération migratoire en Médoc*» Tunis, oct.

Khachani M., 2003. «La migration clandestine au Maroc», in Colloque international «*Entre mondialisation....*», Casablanca, 13-15 juillet.

Le Pensec L., 2001. «*Le partenariat euro-méditerranéen: Grands espoirs, modestes résultats*», 2001/02, Rapport du sénat français pour l'UE.

Lahlou M., 2003. «Le Maghreb, les migrations des Africains du Sud du Sahara», in *Colloque international* (ci-haut), Casablanca, les 13-15 juillet.

Mghari M., 2001. «*La migration maghrébine vers l'Europe*», pp30-40.

Musette MS & al., 2007. «*Migration de retour au Maghreb*» Mirem project, RSC; 2007/01.

Rapport d'information de l'Assemblée Nationale pour l'UE sur 2002. «*La lutte contre l'immigration clandestine dans l'UE* », mars

Rapports FEMISE, 2008. *Sur le partenariat euromed*, Femise, 2002, 2003 et 2008.

Revue «Chronique internationale de l'IRES», n°84-septembre 2003.

Revue thématique de la DREE, divers numéros de 2001 à 2003.

Salt J., 2002. «*Evolution actuelle es migrations internationales en Europe*», rapport pour le Conseil de l'Europe, CMDG (2002-n°26), décembre.

Spiga S., 2002. «La dynamique urbaine post-Migratoire à Tamanrasset», in colloque sur *les migrations*, Poitiers, les 19/20 avril.

Wihtol de Wenden C. 2003. «*L'UE face aux migrations*», CNRS (CERI).